



Coordination intersyndicale pour l'annulation des licenciements et l'arrêt des procédures



Confrontés aux licenciements dans le groupe Generali, les syndicats FO et CGT et des salariés syndiqués ou non syndiqués ont décidé de se constituer en coordination intersyndicale pour l'annulation des licenciements et l'arrêt des procédures.

**** Cette coordination est ouverte à tout syndicat et à tout salarié du groupe Generali ****

Nous exposons les faits en respectant l'anonymat :

- CB, qui avait 20 ans d'ancienneté, a été licenciée pour insuffisance professionnelle en période de télétravail généralisé alors que le vrai motif était discriminatoire puisque fondé sur son état de santé.
- SA, qui avait 15 ans d'ancienneté, a engagé comme beaucoup d'autres une mobilité entre Europ Assistance et Generali IARD. Elle a subi une rupture de son contrat sans entretien préalable et sans aucune explication, à la faveur d'une période d'essai artificielle que l'on peut qualifier d'abusives et même de frauduleuse.
- Trois militants porteurs de mandat ont subi une procédure de licenciement : SD d'Europ assistance, LD et IB de Generali Vle et de Generali IARD. L'inspection du travail a refusé ces licenciements. Generali a exercé un recours hiérarchique et le ministre a refusé les licenciements, et maintenant Generali poursuit son harcèlement en saisissant le Tribunal Administratif.
- Des dizaines de salariés, parmi lesquels des administratifs et de nombreux commerciaux ont été déclarés inaptes à leur poste par la médecine du travail avec demande de reclassement. Depuis des années, Generali prétend mensongèrement qu'il n'existe aucune possibilité de reclassement, ce qui a conduit à leur licenciement.
- De nombreux salariés en arrêt maladie sont licenciés par la Direction qui prétend que leur absence perturbe le fonctionnement de l'entreprise alors que c'est la Direction qui réduit les effectifs au détriment de l'efficacité opérationnelle et au mépris de la santé des salariés.
- Les salariés qui ont saisi les conseils de prud'hommes ont vécu des procédures longues sur plusieurs années. Quand le salarié gagne, Generali fait appel, et quand le salarié gagne en appel Generali va en cassation.

Les syndicats CGT et FO ont demandé à rencontrer Jean-Laurent Garnier qui est à la fois le Président d'Europ Assistance France et le Président Directeur Général de Generali France. Il a refusé.

Tout est fait par la Direction pour nous décourager. **Mais nous ne nous découragerons pas, nous continuerons, nous exigeons l'annulation des licenciements et l'arrêt des procédures.**

La coordination s'est réunie pour la première fois le lundi 10 mai à 17 heures 30.

Elle a désigné des porte-paroles qui demandent à être reçus par le président Jean-Laurent Granier. La coordination se réunira à nouveau le mercredi 26 mai 2021 à 17 heures 30 pour décider la suite.

Pour rejoindre la coordination ou la soutenir, il suffit d'adresser un message à l'adresse mail suivante : StopLicenciementsGenerali@gmail.com

(les messages resteront confidentiels)

**STOP LICENCIEMENTS
GENERALI**

StopLicenciementsGenerali@gmail.com